

FICHE DE DÉMOBILISATION

PROVISOIRE

REGION DE PARIS
DIRECTION de L'INTENDANCE

N° de la fiche

CENTRE DÉPARTEMENTAL de LIBÉRATION
DE LA SEINE
RIVE GAUCHE

Exemplaire N°

Centre de Démobilisation de

BASTION 91

En aucun cas la présente fiche ne peut servir de
titre de paiement pour la prime de démobilisation11, Boulevard Masséna
PARIS-13^e
Téléph. GOB. 99 91 - 42

Arme: ARTILLERIE

Grade:

1^{re} CLASSE

Nom: MURGEON

Prénoms:

Pierre, Charles, Gaston

Né le 3 AOUT 1916

à

PARIS 14^e

Nationalité (1): Français de naissance - naturalisé - ne justifiant d'aucune nationalité (art. 3 de la loi de recrutement).

Situation de famille (1): célibataire - ~~marié~~ ~~veuf~~ ~~divorcé~~ ~~XXXX~~ enfants.

Profession (exercée avant les hostilités)

Employé de commerce

Adresse (avant les hostilités)

15, rue Montebello à Vincennes (Seine)

Adresse où se retire l'intéressé

D^e

Intéressé a-t-il du travail dans sa profession à l'adresse indiquée

OUI

Bureau de recrutement

SEINE 4^e BUREAU

N° matricule de recrutement

2848

ou à défaut localité dans laquelle a été passé le conseil de révision

Dernier corps d'affectation 225^e régiment d'artillerie

Fait prisonnier à

Dunkerque

le

4 JUIN 1940

Dernier camp de prisonniers où l'intéressé a séjourné

STALAG VIII C

N° d'immatriculation au camp de prisonniers

40248

Centre mobilisateur ou unité, ou dépôt, rejoint

En activité au 25^e R.A. à Châlons / Marne

au moment du dernier appel sous les drapeaux (1)

Date: le 2 SEPTEMBRE 1939

En congé de captivité par les autorités allemandes le 27 JANVIER 1943

FEVRIER

Passage à Compiègne le 6 FEVRIER 1943

La démobilisation du titulaire de la présente
fiche n'est valable que pour la durée du congé
de captivité qui lui a été accordé par l'autorité
Allemande. Néanmoins l'intéressé a perçu la
prime de démobilisation de mille francs.

A

le

11 FEVRIER 1943

Le Commandant
du Centre de démobilisation

(1) Rayer les mentions inutiles.

(2) Département.

EMPREINTES DES 2 POUCEs

SIGNATURE
de l'intéressé

A percevoir pour cent dix ans
au titre de l'indemnité jouant au
remplacement de peine

SUSCEPTIBLE D'OUVRIR DROIT A PENSION (S. . . . N° 27)

----- **VINCENNES - 7 OCT 1943** -----

La demande de constat pour être valable doit être adressée au Centre
de réforme de la Seine (139, rue de Dercy à Paris) par lettre
recommandée dans les délais suivants:

LE RECEVEUR PERCEPTEUR
PAR PROCURATION

Prisonniers rapatriés antérieurement au 1^{er} Janvier 1943

avant le 15 Janvier 1943 pour constat de blessure
avant le 1^{er} Avril 1943 pour constat de maladie



Prisonniers rapatriés à dater du 1^{er} Janvier 1943
pour constat de blessure dans les 15 jours
pour constat de maladie dans les 90 jours suivant le retour en France

La demande au Centre de Réforme doit bien préciser qu'aucun constat par
un médecin militaire n'a été fait à Paris le rapatriement (S. . . N° 11/61
C/1 S. . . du 1^{er} décembre 1941)

Sur les 4 pages de la demande, il faut indiquer la date de la notification au militaire
de l'intérieur pendant une durée de 15 jours à compter de la notification

REGION DE PARIS
DIRECTION DE L'INTENDANCE

CENTRE DEPARTEMENTAL DE LIBERATION
DE LA SEINE
RIVE GAUCHE

----- **BASTION 91** -----
11, Boulevard Masséna
PARIS-13^e
Téléphone 602.02.01-02

Inscrit au Registre M. I N° 7190/4
Costume Civil: A Compagne
Avance en numéraire: 1000
Ordre de paiement: 2017⁰⁰

prime comprise
Paris le 11.2.43.

Centre Départemental
de Libération de la Seine
(Rive Gauche)

RATION SUPPL^e de
délivrée à Vincennes le



11 FEVR 1943

- 3 MARS 1943
- 8 AVRIL 1943
- 1 JUIN 1943

CARTE D'ALIMENTATION
délivrée à VINCENNES 11/2/43

TEX. 42

440.487



visé par le Maire de Vincennes
le 11 février 1943

8 JUL 1943